



Litige franchise assurance

Par **laurentier**, le **19/03/2012** à **16:46**

Bonjour,

Il y a 4 mois, mon véhicule était correctement stationné pendant la nuit .

Un véhicule inconnu, qui a pris la fuite, a percuté le véhicule stationné derrière le mien qui a été projeté et a percuté mon véhicule.

Le commissariat n'a pas voulu prendre ma plainte sous prétexte que le véhicule qui m'a percuté était lui connu.

Je ne sais pas qui est le propriétaire du véhicule qui m'a percuté, j'ai donc fait des photos de l'accident ainsi que de la vignette d'assurance de ce véhicule et j'ai établi seul le constat amiable.

Je suis assuré tous risques, mais comme le montant des réparations était supérieur à la valeur du véhicule, l'assurance m'a remboursé la valeur vénale moins la franchise.

Comme je ne suis pas d'accord au sujet de la franchise non remboursée, j'ai envoyé un courrier de réclamation à mon assurance avec les photos de l'accident.

Mon assurance me confirme qu'elle a pris contact avec l'assurance adverse et que celle ci est toujours en attente de la déclaration de leur client (j'ai cru comprendre qu'étant assuré au 1/3 rien ne lui était remboursé, donc il n'a pas fait de déclaration).

Que puis je faire pour l'obliger à faire sa déclaration, sachant que je connais juste l'immatriculation du véhicule, le nom de la compagnie d'assurance et le n° de son contrat.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **chaber**, le **20/03/2012** à **10:41**

bonjour

Les assureurs ont signé entre eux la convention IDA pour accélérer le règlement des sinistres.

Lorsque le constat a bien été établi entre les deux parties la franchise aurait été réglée.

En l'absence votre assureur ne peut qu'effectuer un recours auprès de votre adversaire.